

*Initiatives ministérielles*

diens ont le droit de se prononcer séparément sur ces deux questions distinctes.

J'aimerais toucher un mot de tout le processus qui nous vaut la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Pour commencer, avant de proposer une mesure législative si sujette à controverse et qui soulève les passions à ce point, il ne serait que juste que le gouvernement soit tenu de prouver que l'enregistrement des armes est un moyen efficace de réduire la criminalité.

Nous avons posé de nombreuses questions en ce sens à la Chambre. À maintes reprises, nous avons demandé au ministre de la Justice de nous fournir des preuves. Tout ce qu'il a pu faire, pour emprunter au vocabulaire des cours de logique, c'est d'invoquer une autorité à l'appui de sa thèse, un argument qui n'en est pas un. Les chefs de police disent que ce serait une bonne chose, mais il n'y a pas de preuve. Nous sommes revenus à la charge maintes et maintes fois. Que voilà une attitude cynique!

Cynique également est la façon dont le processus de consultation s'est déroulé. Certes, le ministre a organisé quelques réunions avec certains groupes au cours de l'été, ce qui est formidable, mais il faut alors rechercher un compromis. Nous ne pouvons pas procéder en décidant d'avance d'être totalement inflexibles.

Les choses ont empiré. Après un certain temps, ces réunions avaient lieu sur invitation. Quel cynisme! Les gens voulaient avoir voix au chapitre, mais le ministre a dit: «Non, nous allons dire que certaines personnes ne peuvent pas venir à ces réunions, car nous voulons nous assurer que les choses se passent comme nous l'entendons.» Ensuite, nous avons ce projet de loi d'ensemble où le gouvernement cherche à nous faire accepter le bon et le mauvais. Encore une fois, c'est très cynique et très politique, et nous sommes entièrement en désaccord avec cela.

Le comble, c'est qu'on nous impose cette attribution de temps tout juste avant un congé, alors que les députés devraient pouvoir discuter de ces questions très importantes et revenir pour en reparler avant que la loi ne soit adoptée. Malheureusement, en invoquant cette forme de clôture, le gouvernement empêche les députés de le faire.

Nous avons parlé à maintes reprises de cette question. Nous avons demandé au gouvernement de donner la preuve que cela contribuera à réduire le crime. Nous avons dit que, s'il pouvait fournir cette preuve, il aurait notre appui. Cependant, comme il en est incapable, nous ne l'appuierons pas. Je termine mes observations là-dessus.

**M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je suis très heureux de dire, aujourd'hui, que j'appuie ce projet de loi.

Cette mesure représente l'aboutissement de l'un des points du livre rouge. Je voudrais, à ce sujet, vous lire le passage suivant du

livre rouge: «Nous adopterons une batterie de mesures pour lutter contre la délinquance. Pour muscler la réglementation des armes à feu, à titre d'exemple, nous ferons obstacle à l'importation clandestine d'armes à feu prohibées ou à utilisation restreinte et nous interdirons à toute personne reconnue coupable d'une infraction à la loi sur les stupéfiants, de harcèlement ou de violence, la possession ou le port d'une arme à feu.» Cette promesse était bel et bien formulée dans le livre rouge. Nous la tenons, aujourd'hui, grâce à cette mesure législative.

• (1535)

C'est cette mesure législative que le Parti réformiste essaie de détruire en proposant à la Chambre cet amendement ridicule. Les réformistes ont induit les Canadiens en erreur en leur disant que cet amendement diviserait le projet de loi en deux questions distinctes. C'est on ne peut plus faux.

La députée de Beaver River n'a pas toujours été ici. Cependant, elle a sûrement entendu les fausses déclarations que ses collègues ont faites à propos des répercussions que cet amendement aura dans tout le pays. Si elle prend la parole au cours de l'après-midi, elle voudra sûrement se dissocier de ces propos.

En ce qui concerne le projet de loi, je voudrais tout d'abord parler des allégations que le député de Medicine Hat a faites à propos de l'attribution de temps dans le débat de cet après-midi.

Nous avons à maintes reprises demandé de l'aide pour débattre de ce projet de loi. Nous avons offert de prolonger les séances pour donner à tous les députés qui voulaient participer au débat la chance de le faire. Les députés réformistes ont décliné ces offres poliment, mais catégoriquement. Nous n'avons donc pas besoin de nous poser de questions sur leur désir réel de débattre de ce projet de loi.

Ils ont beau se plaindre, cet après-midi, et prétendre qu'on réduit leur temps de débat, mais permettez-moi de faire le point. La Chambre a examiné ce projet de loi le 16 février, le 27 février, le 13 mars, le 27 mars et le 28 mars, ce qui représente au total, selon le compte rendu officiel, 17 heures et 46 minutes de débat. Quatre-vingt-quatre personnes ont participé à ce débat avant aujourd'hui, et je suis la 85<sup>e</sup> à le faire.

**Une voix:** Cela montre l'intérêt que cette question suscite.

**M. Milliken:** Le député dit que cela montre l'intérêt que cette question suscite. Cela montre surtout que le Parti réformiste a monté une campagne d'obstruction.

Si l'on regarde la répartition des intervenants, on constate que, jusqu'à présent, il y a eu 35 libéraux, 12 bloquistes, 34 réformistes, 2 néo-démocrates et 1 conservateur. Autrement dit, presque tous les députés réformistes ont parlé, tandis que chez les libéraux, en dépit des différences d'opinion, 35 seulement ont participé au débat. Ce n'est rien d'autre que de l'obstruction. Le Parti réformiste a opté pour l'obstruction et le gouvernement a dû recourir à la solution logique, c'est-à-dire limiter le débat. Nous avons choisi de cesser de faire souffrir les réformistes.